MAIRIE LÈGE CAP FERRET

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260701-PM_247_2026-AR

**PM N°247/2026**

# ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Ville de Lège-Cap Ferret,

**Vu** les articles L.2211-1, L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les articles L2213-2 et L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et stationnement sur le territoire de la Commune ;

**Vu** l'arrêté municipal n°177/2026 relatif à l'organisation de la fête de la Mer ;

**Considérant** la fête de la Mer qui se tiendra place de la poste et place de l'Europe, au Canon, du vendredi 14 au dimanche 16 août 2026 inclus ;

**Considérant** la nécessité de décharger le matériel pyrotechnique en vue du tir d'un feu d'artifice le samedi 15 août 2026 à 23h00 ;

**Considérant** la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules afin d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion de cette manifestation ;

## ARRETE

**Article 1er :** Le stationnement des véhicules sera interdit au niveau de la cale à bateau située allée de la Plage, le :

**Samedi 15 août 2026 de 08h00 à 23h00**

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services de la Ville de LEGE-CAP FERRET, le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Arès-Lège-Cap Ferret, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques de la Ville et tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :** L'ampliation du présent arrêté sera adressée :
Pompiers de LEGE, AGUR, SIBA.

Fait à LEGE-CAP FERRET, le – 1 JUIL. 2026

Pour le Maire, par délégation,
L'adjoint chargé de la sécurité,

POLICE MUNICIPALE 33950 LÈGE-CAP FERRET

**Luc ARSONNEAUD**

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.*

79, avenue de la Mairie
33950 Lège – Cap Ferret
Tél. : 05 56 03 84 00
Fax : 05 56 60 32 32
www.ville-lege-capferret.fr
secretariat@legecapferret.fr